

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2020

CONGÉ DE PARENTÉ ÉGALITAIRE ET EFFECTIF - (N° 3385)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 24

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup, Mme Boëlle, M. Thiériot, M. Di Filippo, Mme Bassire, M. Perrut,
Mme Genevard et M. Therry

TITRE

À la fin, supprimer les mots :

« égalitaire et effectif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces deux caractéristiques n'ont pas leur place dans un titre.